



FSU HERAULT
Maison des syndicats
474 av Henri II de
Montmorency – 34 000
Montpellier
(tramway Léon Blum)



Raymond MARTIN
Coordinateur académique MONTPELLIER

Syndicat National des Enseignements de
Second Degré - Section académique de
Montpellier (S3)

snes34.martin@orange.fr
Permanence et permanence téléphonique
04 67 15 58 52 chaque lundi : 14 h à 16 h

CONTRATS AIDES

Bulletin Spécial

N° 4 Décembre 2 007 2 €

publié par le SNES Montpellier

SNES Montpellier

Enclos des Lys B, 585, rue de l'Aiguelongue
34 090 Montpellier

Tél : 04 67 54 10 70

e-mail : s3mon@snes.edu

site Internet : www.montpellier.snes.edu

CPPAP

n° 1 111 S 05 907

Directeur de publication :
Bernard DUFFOURG



SOMMAIRE

- **Audience Préfecture Région** pages 1 / 2
- **ANPE Castanet (Gard)** pages 2 / 3
- **Témoignage** page 3
- **Actions Henri IV Béziers** pages 3 / 4
- **Lycée Champollion Lattes** pages 4 / 5
- **Courrier en Région** page 5
- **Bulletin d'adhésion** page 6

Audience en Préfecture de Région le 13 décembre

Cette audience a eu lieu avec le directeur de cabinet du Préfet de Région le 13 décembre 2007.

Dans la délégation de la FSU il y avait Patrick Toledano, Michel Franquesa et moi-même.

Le but de cette audience était de faire un large tour d'horizon sur la situation des CAE, CAV : devenir du

dispositif et des personnes, rôle des commissions de suivi mises en place dans les préfectures, non respect des dispositions légales par certains employeurs, bilan de la formation et de l'accompagnement...

Le directeur cabinet du Préfet était entouré par la Direction Départementale du Travail et l'Inspection Académique de l'Hérault.

Il nous a été confirmé que des consignes rappelant la législation (horaires, congés...) ont été données aux chefs d'établissements. Ceux qui dérogeraient à ces règles seraient amenés à assumer les éventuels recours devant les prud'hommes sur les fonds propres de leur établissement.

Le dispositif actuel arrive à échéance, un nouveau type de contrat devrait voir le jour. Le Ministère réfléchit à un référentiel métier. Il n'y aurait aucun souci pour le renouvellement des Auxiliaires de Vie Scolaire pour l'accompagnement des handicapés.

Nous avons fortement insisté sur la nécessité notamment pour ces contrats de créer de vrais emplois en CDI avec une véritable formation. L'ensemble de nos interlocuteurs ayant reconnu le bien-fondé de notre revendication, il y a sûrement là, matière à gratter pour la faire avancer.

Concernant les autres CAE ou CAV, nos interlocuteurs ont reconnu que ces personnels avaient mis en évidence des besoins et que malgré l'absence d'une réelle formation, leur implication les rendait indispensables au bon fonctionnement des établissements. Nous avons fortement insisté sur les questions de formation, pointant du doigt que dans les divers dispositifs mis en place ces dernières années (aides éducateurs, EVS, CAE), il y a toujours eu du retard à l'allumage pour la formation. Tout en revendiquant des créations d'emplois véritables (pas précaires), nous avons insisté pour que dans le nouveau dispositif actuellement à l'étude, la

formation soit mise en place dès le début en véritable passerelle pour un emploi et qu'un vrai plan soit établi avec la Région, y compris en sollicitant des crédits européens. Nos interlocuteurs ont reconnu la justesse de notre analyse et ont semblé convaincus de la nécessité d'œuvrer en ce sens chacun à leur niveau.

De la même façon, toute l'argumentation que nous avons avancée pour créer de vrais métiers, pérennes pour l'accompagnement des élèves handicapés, a fait l'objet d'une très bonne écoute et d'un large consensus.

Raymond MARTIN
Coordinateur Académique SNES Montpellier / FSU

Commentaires de différenciation

« Les établissements doivent s'habituer à ne pas disposer de contrats aidés pour fonctionner... L'expérimentation d'un nouveau contrat dans l'Hérault ne devrait pas concerner l'Education Nationale... Les contrats aidés ne sont mis en place que pour diminuer les chiffres du chômage... Jusqu'au nouveau plan... »

ANPE Castanet (Gard) sur les contrats CAE et CAV de l'Education Nationale

Présents à la délégation : un peu moins de 10 contrats (salle trop petite pour les recevoir !) ; l'Union Locale CGT Nîmes ; le SNES Gard ; le comité chômeurs CGT Nîmes.

Nous n'étions pas à l'ANPE pour demander la titularisation de ces salariés mais juste pour faire le point sur leur retour à l'emploi, promis avec le plan Borloo. Force est de constater que rien n'est prévu à l'issue de ces contrats, si ce n'est, le parcours habituel des chômeurs :

- rendez vous mensuel à ne pas rater sous peine de radiation !
- bilan de compétence !
- bien s'informer sur le site de l'ANPE.FR !

Les points abordés.

Le retour à l'emploi après deux ans d'insertion en cae ou cav est identique aux propositions faites pour les autres chômeurs. Rien n'est prévu après ces fins de contrats dits « aidés ».

Commentaire CGT chômeurs et SNES : ***l'insertion se résume ici à la prise d'un contrat de travail précaire durant deux ans sans objectif de retour à l'emploi et sans moyen donné.***

La VAE : elle est possible pour certains mais très limitée dans le cadre actuel. Il est possible d'inclure

les expériences professionnelles réalisées avant les contrats.

Commentaire CGT chômeurs et SNES : ***les contrats CAE, n'étant que des mi temps, ne peuvent pour la plus part prétendre à une VAE.***

La note d'orientation du 18 juin 2007 précise que l'ANPE doit recevoir individuellement chaque salarié un mois avant la fin de son contrat afin de dresser un éventuel retour à l'emploi et d'établir l'attestation de compétence dûment rempli par les employeurs. Sur 300 contrats concernés l'ANPE a reçu 2 attestations remplies par les employeurs.

Réponse ANPE : ***nous n'avons pas les moyens humains de recevoir chaque salarié individuellement car nous gérons environ 3 000 chômeurs sur notre agence.***

Réponse comite chômeurs et SNES : ***nous vous demandons de faire une réunion collective et d'expliquer aux salariés qu'ils sont en droit d'exiger ces attestations de compétence qui pourront peut être leur servir un jour pour une VAE. Nous insistons sur le fait que ce rendez vous doit comme le précise la note se dérouler sur le temps de travail et non récupérable. Nous demandons que les organisations syndicales participent à cette réunion, mais on nous explique que ce ne sera pas possible.***

Commentaire CGT chômeurs et SNES : ***1 % du bilan d'insertion réside dans cette attestation de compétence.***

Sur le processus d'insertion l'ANPE nous explique qu'il faut bien insérer les chômeurs en difficulté (illettrés, éloignés de l'emploi etc.)

Réponse comite chômeurs et SNES : ***au regard des CV que nous avons, il n'en est rien et la majorité, pour ne pas dire la totalité, ont déjà des compétences et sont arrivés à accepter ces contrats uniquement par manque de travail.***

Sur le régime d'assurance chômage la directrice nous confirme bien qu'ils sont affiliés aux ASSEDIC et que l'Etat verse sa contribution à l'UNEDIC (accord du 6 août 2005).

Nous ne disons rien sur la prime de retour à l'emploi de 1000 € qui devrait donc être valable pour les contrats signés depuis septembre 2005 date de l'accord entre l'Etat et l'UNEDIC.

Sur la question du retour à l'emploi : aucune proposition mise en part un bilan de compétence, que

la plupart des chômeurs ont déjà fait et même refait et qu'ils referont encore après deux ans d'insertion.

Sur la question de la formation durant le contrat, c'était à la charge des employeurs mais nous pouvons vous donner la liste des formations aidées et privées.

L'ANPE nous pose à plusieurs reprises si oui ou non elle doit signer ou s'opposer aux conventions CAE et CAV en argumentant sur le fait que les chômeurs sont contents d'avoir ces contrats. Preuve est faite que les chômeurs veulent bien travailler et même être sous-payés. Elle nous explique que c'est au gouvernement de prendre ses responsabilités en matière de création de postes statutaires et nous partageons évidemment ce point de vue et nous lui disons que nous serons le 7 au cabinet du Préfet du Gard sur ces revendications.

Cette rencontre est une préparation à la rencontre du 7 avec le Préfet du Gard. Lors de cette audience, nous souhaitons aborder outre nos revendications les points suivants qui font suite à la rencontre ANPE :

1. Prime de retour à l'emploi. Ces salariés sont bien affiliés aux ASSEDIC par une convention passée entre l'Etat et l'UNEDIC en août 2005 et c'est l'Etat (employeur des CAE et CAV) qui verse les contributions chômage par l'intermédiaire des établissements employeurs et du CNASEA. Pourtant ces salariés en ont été exclus du fait que le dit employeur ne cotise pas aux ASSEDIC.

Nous exigeons une information de l'Etat sur ce régime d'assurance chômage et les raisons de cette exclusion.

2. Retour à l'emploi : aucune prise en compte au niveau local ou départemental par le service public de l'emploi est mise en place. **Nous exigeons un bilan et une prise en compte de ces salariés sur cette question.**

Témoignage

Je n'ai jamais reçu de réponse au courrier que j'avais envoyé en recommandé. Par contre, le courrier que j'avais fait au Recteur de l'académie a visiblement eu de l'effet puisqu'une circulaire a fait son apparition quelques jours plus tard. Elle était adressée aux chefs d'établissements et leur rappelait les règles de modulation des heures de travail.

A la suite de ça, j'ai été convoquée le 18 octobre et l'on m'a signifié que je devais récupérer 51,5 heures faites en trop depuis janvier 2007... Nous avons

trouvé un arrangement (les vacances scolaires n'ont pas été prises en compte dans les heures récupérées), ce qui m'a permis de terminer le 19 octobre au soir...

Ils ont d'ailleurs été dans l'obligation de faire rattraper ces 51.5 heures à tous les CAE.

Je suis consciente que d'autres choses pourraient être réclamées, mais j'hésite à me lancer dans une procédure [judiciaire] longue.

Je vous remercie pour votre implication dans ce dossier et vous tiendrais au courant des informations que je pourrais recueillir. Nathalie

Nous avons eu confirmation lors de l'audience en Préfecture de Région de ce fait incroyable. Des chefs d'établissement scolaire n'avaient pas tenu compte de la circulaire du Recteur comme nous l'avions annoncé dans le bulletin de novembre. Ils ont été rappelés à l'ordre et avertis qu'ils avaient placé leurs établissements scolaires devant le risque de payer des indemnités dans toutes les procédures qui seraient lancées aux Prudhommes.

Lycée et collège Henri IV de Béziers

Les personnels réunis le 15 novembre 2007 avec leur section SNES-SNEP/FSU, réaffirment les revendications pour lesquelles ils ont fait grève le 18 octobre, répondront à l'appel des fédérations de fonctionnaires et seront en grève le 20 novembre (unanimité) pour refuser les suppressions de postes présentes, passées et à venir, qui ont pour conséquence une dégradation accélérée des conditions de travail et d'étude.

Au CDI, suppression des deux CAE avec comme conséquences la réduction de l'accueil des élèves, la fermeture entre 12 et 14 h et à partir de 16 h 30, 3 jours par semaine, et le vendredi après-midi au collège et moins de disponibilité pour l'aide et la formation des élèves.

Pour une cité scolaire de plus de 1 600 élèves, il n'y a plus de médecin scolaire, qui auparavant venait tous les vendredis. L'Assistante sociale, qui était présente du lundi au vendredi, ne vient plus que 2 jours par semaine et toujours moins de surveillance (- 4 CAE cette année).

Conséquences à l'infirmerie. Les élèves sont plus agités dans les couloirs, se blessent plus qu'avant et l'infirmerie est surchargée. D'autant plus que le poste CES qui gérait les élèves dans le hall d'entrée de l'infirmerie a été supprimé.

Le suivi des élèves en difficulté n'est plus possible. Plus de projet santé possible (prévention...).

Conséquences pour la vie scolaire.

Les surveillants ne peuvent plus rester à leur poste, ils sont obligés de « tourner » dans

L'établissement, ce qui rend la surveillance des élèves difficiles, particulièrement à l'entrée (loge). Une intrusion dans l'établissement et une classe de 3 individus ivres a eu lieu un samedi matin : personne pour surveiller l'entrée !!

La surveillance des devoirs ou l'accompagnement des sorties par les surveillants n'est plus possible. Les rapports conviviaux entre profs et personnels vie scolaire risquent de s'en trouver altérés.

Conséquence dans les laboratoires.

Au labo physique, avec la suppression d'un CES puis cette année d'un CAE, il manque un poste. Les agents de labo se retrouvent seuls alors qu'ils devraient être toujours deux en même temps pour pouvoir s'occuper à la fois des TP en cours, en préparation, des TPE... On leur demande de ne plus s'occuper du collège. Au labo SVT, c'est la même chose : il manque ½ poste.

Conséquence pour les classes.

Des classes de plus en plus surchargées (seconde et TS). Des options et des dédoublements menacés. Suppression annoncées de 2 heures de cours par semaine tant au collège qu'au lycée.

Nous réaffirmerons par la grève la demande de réemploi des CAE et le maintien des 12 postes dans notre établissement.

Pétition record

Il y a 271 signatures (parents, personnels et quelques élèves du lycée) sur la pétition lycée-collège Henri IV pour le réemploi des 12 CAE et le maintien de tous les postes. La FCPE soutient. Une motion en ce sens a été votée à l'unanimité (moins 3 refus de vote) aux CA du lycée et du collège en termes identiques.

Le 20 novembre : grève à 62 % (38 % le 18 octobre). La vie scolaire et le CDI sont fermés les deux fois (100 %). L'intendance est aussi touchée (63 %). Cela traduit entre autre un fort mécontentement par rapport à cette question.

Nous avons été reçus à l'inspection académique mercredi 21 novembre (4 CAE, 1 agent, 2 profs dont SNES, 1 parent FCPE). En résumé ils appliquent une politique nationale, et ils n'y peuvent rien ; ces dispositifs (cae, ces...), c'est uniquement du traitement du chômage, ce sont des fonctions et non des emplois, et en aucun cas ils ne se substituent à des emplois statutaires. **C'est leur présence qui a créé des besoins, mais le bahut peut tourner sans eux. Nous avons démontré le contraire. Il nous a été répondu qu'Henri IV était touché particulièrement car c'est 100 % qui disparaissent d'ici juin 2008, et non 50 %. En juin, il y aura un dispositif de substitution en relation avec l'expérimentation du RMA dans le département et ils songeront à nous. Nous proposerons une**

action en liaison avec le CR. Pourquoi pas à la sous-préfecture ou la préfecture ? Christophe

Cette pétition « record » de Béziers a de nouveau été donnée, avec les autres pétitions régionales, en Préfecture de Région. Nous avons enfoncé le clou en montrant l'impact que ce dossier pouvait avoir sur les familles d'un établissement scolaire...

Lycée Champollion de Lattes

Les membres élus au conseil d'administration et les personnels de Vie Scolaire et de Documentation du Lycée J.-F. Champollion ont adressé un courrier au Recteur.

« Nous souhaitons attirer votre attention sur les difficultés rencontrées par les services de Vie Scolaire, de Documentation et du Secrétariat d'élèves du Lycée Champollion de Lattes, à la rentrée 2007. Les personnes recrutées en Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi ont permis, jusqu'à présent, de combler des besoins flagrants au niveau de l'encadrement dans les Vies Scolaires, postes d'aide-documentaliste au CDI, et au niveau des secrétariats d'élèves. Les suppressions de ces emplois, (3 postes au CDI, trois postes CAE et un poste de surveillant aux Vies Scolaires) en été 2007 a pour conséquence une charge pratiquement ingérable des personnels titulaires et des difficultés dans la prise en charge des élèves.

Situation en documentation.

Le lycée est doté de deux postes en documentation, en fait un poste et demi car l'un des demi-postes est partagé entre le Lycée Champollion et le Lycée Pompidou de Castelnau-le-Lez. Le documentaliste titulaire de ce poste est en congé maladie depuis mars 2006 et les remplacements successifs, rarement assurés par des personnels qualifiés en documentation nécessitent régulièrement un investissement en temps d'accueil, voire de formation, de la documentaliste titulaire du poste complet.

Les personnes en CAE, par définition précaires, assuraient en fait une partie de la continuité du service auprès des élèves et des enseignants. Suite à la suppression des contrats CAE, il reste 45 heures de présence des documentalistes, ce qui couvre à peine les heures d'ouverture de l'établissement, alors que la taille de l'établissement et le nombre d'activités pédagogiques se déroulant au CDI exigent la présence de deux personnes en permanence. L'attribution complète du deuxième poste de professeur-documentaliste permettrait au Lycée Champollion, lycée général, technologique et professionnel avec plus de 1600 élèves, de proposer à

la communauté éducative un service de documentation plus adapté à ses besoins. Nous aimerions aussi évoquer le problème de continuité du service causé par les congés répétés et de longue maladie du titulaire du demi-poste partagé avec le Lycée Pompidou.

Situation en Vie Scolaire

Depuis la rentrée 2007 l'ensemble des vies scolaires a perdu 3 postes CAE et un temps plein surveillant soit 95 h 30. De ce fait nous ne pouvons plus assurer pleinement certains services : - surveillance du réfectoire - contrôle des flux à l'intérieur du lycée - difficulté d'ouvrir les 3 vies scolaires en permanence pendant les heures ouvrables - difficulté de surveiller les abords immédiats de l'établissement - soutien scolaire réduit

Situation au Secrétariat

Actuellement, le Lycée est doté de deux postes et demi de catégorie C et d'un poste de catégorie B. En juin 2007 un contrat CAE est arrivé à son terme et n'est pas renouvelé, un autre se termine le 31/12/2007, un contrat CEC de 30 h fin février 2008. Au niveau de l'intendance, un contrat CEC s'est terminé fin septembre et à la rentrée un déploiement a été effectué vers le secrétariat du Chef de Travaux, où aucun soutien n'est prévu au niveau des postes de titulaires.

Ces 100 h de travail hebdomadaires perdues au niveau des secrétariats pédagogiques et d'intendance sont impossibles à répartir sur les titulaires.

Nous souhaitons continuer à proposer à nos élèves un service public d'enseignement et d'éducation de qualité et nous nous inquiétons de la dégradation des conditions de travail actuelle.

Afin de vous entretenir de ces divers problèmes, nous sollicitons de votre haute bienveillance une audience.

Courrier au Président de Région

Ce courrier a pour objet la titularisation de TOS.

« La région Languedoc Roussillon a titularisé environ 300 personnels précaires travaillant dans les lycées du Languedoc Roussillon durant la phase de décentralisation des TOS en janvier 2006. Ces personnels employés jusqu'alors en CAE anciennement CES et CEC ont eu la chance d'accéder à un emploi statutaire et stable et peuvent aujourd'hui vivre dignement de leur travail. Cependant au lycée Alphonse Daudet de Nîmes il reste quatre personnes en contrat qui n'ont pas pu prétendre à l'examen de leur situation par vos services.

En 2005 elles étaient employées en tant que CES et ces contrats ont été transformés en CAE à la mise en place du plan Borloo, comme cela s'est passé pour les autres CAE travaillant dans les services des TOS et ailleurs.

Ces dossiers n'ont pas pu être examinés par vos services uniquement parce que la définition de leur poste a changé en même temps que la nature de leurs contrats.

Sous contrat emploi solidarité la nature du poste inscrite sur le contrat est : « entretien des salles du labo de physique ». Sous contrat d'accompagnement vers l'emploi la nature du poste inscrite sur le contrat est « aide technique de laboratoire »

Ces personnes sont bien des précaires et font bien du nettoyage des classes de laboratoire (surface appartenant au lycée Daudet) et même si elles sont à la disposition des aides laborantins comme des enseignants, leurs tâches quotidiennes sont essentiellement l'entretien et la maintenance des classes de laboratoire.

C'est pourquoi nous vous demandons de reconsidérer ces dossiers d'autant que sans ces quatre personnes ces classes ne seront plus entretenues avec le même souci de qualité dont les élèves et les enseignants ont besoin car les TOS affectés au lycée ne pourront pas humainement pallier le manque de ces personnes et l'agrandissement des surfaces. »

Pour le SGPEN CGT Bernard CARBONNEL
Pour le SNES FSU Bertrand HUMEAU
Pour le SDEN CGT Jean VANHAUTE

Pour être mieux informés Pour être mieux défendus Adhérez au syndicat de la FSU

- **personnel vie scolaire, cdi : SNES**
- **personnel d'administration et de secrétariat ou de gestion : SNASUB**
- **personnel d'entretien, agents de service et d'accueil, gardiens : UNATOS ou SDU-CLIAS**

BULLETIN D'ADHESION

A renvoyer au SNES – MARTIN Raymond
Enclos des Lys B – 585 rue de l'Aiguelongue - 34 090 Montpellier
ou à donner au responsable SNES de votre établissement

Nom.....Prénom.....

Date de naissance :

Adresse.....

.....

Code Postal..... Commune.....

Tel fixe : Portable :

E.mail :

Type de Contrat.....

Etablissement.....

Montant de la cotisation : 36,50 Euros (CAV – AVSI – catégorie éducation)
20 Euros (CAE)

Mode de paiement : Chèque, Espèce (rayer la mention inutile)

Paiement en 3 fois : oui non

Banque :

Agence et adresse agence.....

.....

Je soussigné(e)déclare adhérer à la FSU

Fait àle

Signature :